



Recommandation 1642 (2004)¹

Situation à Chypre

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire se réfère à sa [Résolution 1362 \(2004\)](#) sur la situation à Chypre.
2. Elle se félicite des initiatives du Secrétaire Général et des activités du Conseil de l'Europe visant à contribuer à la réconciliation entre les communautés chypriotes et à faciliter, dans le cadre des efforts de la communauté internationale, un règlement juste, plus fonctionnel, viable et durable du problème de Chypre, dans le respect des principes et des valeurs du Conseil de l'Europe.
3. L'Assemblée recommande au Comité des Ministres d'envisager une contribution plus active du Conseil de l'Europe à la recherche d'un règlement chypriote.

1. Discussion par l'Assemblée le 28 janvier 2004 (4e séance) (voir [Doc. 10028](#) rapport de la commission des questions politiques, rapporteur: M. Eörsi). Texte adopté par l'Assemblée le 28 janvier 2004 (4e séance).

